



## PROCES-VERBAL

### Du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

Le conseil est convoqué le mercredi 14 janvier 2026 à 20h, à la mairie.

**Présents** : MMES BERTHONNEAU, REBECHAUD, DANIEL, BUROT, MORISSET, BARRE, BERNARD, GAUTHIER, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, PROUX,  
**ABSENTS EXCUSES** : MME RIVIERE, M FOUILLET  
**ABSENTS AVEC PROCURATION** :

- Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme DANIEL Maryline est nommée secrétaire de séance.
- Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents après qu'il soit fait mention d'une modification sur le tarif de location du pâtis. Le tarif est journalier. Une délibération modificative sera faite.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

#### Ordre du jour :

- ◆ 2026-01-01 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- ◆ 2026-01-02 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°4 du lotissement de la Croix Camus

## **2026-01-01 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux, d'encadrement de la garderie et d'un groupe d'enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 5 janvier 2026 au 6 février 2026 un temps de travail à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

## **2026-01-02 : Prise en charge du déficit lié à la vente de la parcelle n°4 du lotissement de la Croix Camus**

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2025, il a été convenu de vendre la parcelle cadastrée sections ZA571 d'une superficie totale de 555 m<sup>2</sup> au prix de 19425 € TTC.

Cette vente ne couvre pas les coûts de revient réels (acquisition et de viabilisation).

Nous devons donc verser, au titre de l'année 2026, une subvention de 18963,43 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le versement d'une subvention de 18963,43 € au budget annexe du lotissement de la Croix Camus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

### **Agenda**

- Vœux du maire : le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30,
- Conseil communautaire : Le conseil communautaire se tiendra le 20 janvier 2026 à 18h00 à la salle Alcide d'Orbigny de Sainte Verge. Les élus sont conviés à participer à l'installation des tables et au repas, à partir de 19h00,
- Commission finances : le jeudi 5 février 2026 à 18h00
- Dates des prochaines réunions du conseil municipal :
  - Mercredi 11 février 2026 à 20h00,
  - Mercredi 11 mars 2026 à 20h00,
- Assemblée générale du comité des fêtes : 23 janvier 2026 à 19h00,
- Assemblée générale du comité de jumelage : 30 janvier 2026 à 19h00,
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026 : les membres du conseil municipal seront sollicités pour tenir le bureau de vote.

## Questions diverses

Concernant le lotissement de la Croix Camus, Monsieur le maire informe qu'il reste 5 parcelles à vendre qui sont toutes réservées, le temps que les acquéreurs potentiels puissent construire leur projet. La nouvelle équipe municipale de la prochaine mandature devra réfléchir au déploiement d'une nouvelle tranche du lotissement de la Croix Camus.

Monsieur le maire informe l'assemblée du décès de Louissette Blanchard ancienne élue de notre commune de Ste VERGE. Le Conseil Municipal présente toutes ses condoléances à la famille.

En 2025, nous avons enregistré 7 naissances, 4 mariages et 5 décès.

Monsieur le Maire précise que la première tranche des travaux de la place de la liberté, (livraison du bâtiment, préau et murs d'enceinte) est prévue pour fin février. Nous travaillons, actuellement, sur la mise en œuvre de l'appel d'offres pour la partie aménagement paysager de la place La Liberté pour une consultation des entreprises en février.

Le P'tit Ste-Vergeois a été livré en mairie ce jour : la distribution sera effective en fin de semaine ou la semaine prochaine.

Maryline Daniel demande ce qui est prévu pour la place Maurice Martinon de Pompois. Monsieur le Maire souhaite que ce projet puisse être déployé sur la prochaine mandature, ainsi que l'amélioration de la circulation dans le village de Pompois.

Aurélie Bernard note que le city-stade de Pompois est adopté par la population, mais les ballons peuvent sortir sous le tourniquet de l'entrée et rouler sur la voie publique, ce qui est dangereux. Nos agents techniques vont étudier la mise en place d'une protection pour empêcher cela.

Aurélie Bernard demande qu'un peu d'enrobé soit placé au niveau du trottoir qui a été refait rue de Treillebois. Sylvain Nadaud et Monsieur le Maire souhaitent réaliser cette opération lors des derniers travaux qui vont être réalisés au City Stade de POMPOIS.

Isabelle Burot demande s'il est vrai qu'une MAM va être faite à Pompois. Monsieur le Maire précise qu'effectivement un projet privé avec trois assistantes maternelles est en cours de développement dans le bourg de POMPOIS.

Pascal Proux ne se représentera pas pour des raisons personnelles mais il est ravi de l'accueil qui lui a été fait et a trouvé très enrichissant de pouvoir participer au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,